



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
RECHERCHE ET INNOVATION

Bulletin officiel n° 5 du 30 janvier 2020

SOMMAIRE

Enseignements secondaire et supérieur

Sections de techniciens supérieurs

Définition de la classe de mise à niveau d'hôtellerie-restauration en vue de l'admission dans les STS d'hôtellerie-restauration : modification
arrêté du 16-12-2019 - J.O. du 12-1-2020 (NOR : ESRS1934365A)

Diplôme national de technologie spécialisé

Préparation à titre expérimental de la spécialité Maintenance nucléaire au lycée André-Malraux de Montereau-Fault-Yonne
arrêté du 24-12-2019 - J.O. du 12-1-2020 (NOR : ESRS1927490A)

Diplôme national des métiers d'art et du design

Autorisation d'ouverture des formations
arrêté du 30-12-2019 - J.O. du 16-1-2020 (NOR : ESRS1936486A)

Classes préparatoires

Thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2021
arrêté du 15-1-2020 (NOR : ESRS2000014A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nominations au conseil d'orientation relatif à l'attribution du label Qualité français langue étrangère
arrêté du 10-10-2019 (NOR : ESRS2000012A)

Nomination

Bureau des longitudes
arrêté du 9-1-2020 (NOR : ESRH2000013A)

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nantes au sein de l'université de Nantes
arrêté du 23-1-2020 (NOR : ESRS1900297A)

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Corse au sein de l'université de Corse
arrêté du 23-1-2020 (NOR : ESRS1900305A)

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Limoges au sein de l'université de Limoges
arrêté du 23-1-2020 (NOR : ESRS1900308A)

Nominations

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
décret du 6-1-2020 - J.O. du 8-1-2020 (NOR : MENI1935112D)

Nominations

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
décret du 6-1-2020 - J.O. du 8-1-2020 (NOR : MENI1934737D)

Enseignements secondaire et supérieur

Sections de techniciens supérieurs

Définition de la classe de mise à niveau d'hôtellerie-restauration en vue de l'admission dans les STS d'hôtellerie-restauration : modification

NOR : ESRS1934365A

arrêté du 16-12-2019 - J.O. du 12-1-2020

MENJ - MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-30, D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 19-2-2018 ; avis du Cneser du 15-10-2019 et du CSE du 21-11-2019

Article 1 - Au deuxième alinéa de l'article 3 de l'arrêté du 19 février 2018 susvisé, les mots : « venant d'achever leur second cycle de l'enseignement scolaire ou l'ayant achevé depuis un an au plus » sont remplacés par les mots : « venant de valider leur second cycle de l'enseignement scolaire ou l'ayant validé depuis un an au plus ».

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 16 décembre 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Enseignements secondaire et supérieur

Diplôme national de technologie spécialisé

Préparation à titre expérimental de la spécialité Maintenance nucléaire au lycée André-Malraux de Montereau-Fault-Yonne

NOR : ESRS1927490A

arrêté du 24-12-2019 - J.O. du 12-1-2020

MENJ - MESRI - DGESIP A1-2

Vu article D. 613-6 du Code de l'éducation ; arrêté du 31-5-1995 ; avis du Cneser du 15-10-2019 et du CSE du 21-11-2019

Article 1 - Le diplôme national de technologie spécialisé peut être préparé à titre expérimental, pour les années universitaires 2019-2020 et 2020-2021, au lycée André-Malraux à Montereau-Fault-Yonne dans la spécialité Maintenance nucléaire.

Article 2 - La délivrance du diplôme est subordonnée à une évaluation qui tend à apprécier les acquis résultant de la formation en entreprise et ceux de la formation en établissement. Les modalités de cette évaluation sont définies par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Article 3 - L'arrêté du 31 août 2018 autorisant le lycée André-Malraux à Montereau-Fault-Yonne à préparer à titre expérimental le diplôme national de technologie spécialisé dans la spécialité Maintenance nucléaire est abrogé.

Article 4 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le recteur de l'académie de Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 24 décembre 2019

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Enseignements secondaire et supérieur

Diplôme national des métiers d'art et du design

Autorisation d'ouverture des formations

NOR : ESRS1936486A

arrêté du 30-12-2019 - J.O. du 16-1-2020

MENJ - MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 642-40 et D. 642-41 ; arrêté du 18-5-2018 ; avis du Cneser du 19-11-2019

Article 1 - L'autorisation de préparer le diplôme national des métiers d'art et du design, revêtu du grade de licence, est accordée pour une durée d'un an à compter du 1er septembre 2020 aux établissements suivants pour les mentions indiquées :

Académie	Ville	Établissement	Mention(s)
Grenoble	Faverges	Lycée La Fontaine	Espace Graphisme Objet

Article 2 - L'autorisation de préparer le diplôme national des métiers d'art et du design, revêtu du grade de licence, est accordée pour une durée de cinq ans à compter du 1er septembre 2020 aux établissements suivants pour les mentions indiquées :

Académie	Ville	Établissement	Mention(s)
Amiens	Amiens	Lycée Édouard Branly	Graphisme Objet
	Saint-Quentin	Lycée de l'ameublement	Objet
	Soissons	Lycée Saint-Vincent de Paul	Graphisme
Créteil	Bagnole	CFA des métiers de la communication et de la création numérique	Animation Graphisme Numérique
	Congis-sur-Thérouane	Lycée du Gué à Tresmes	Espace Objet
	Montereau-Fault-Yonne	Lycée André Malraux	Graphisme
	Montreuil	Lycée Eugénie Cotton	Graphisme
	Nogent-sur-Marne	Lycée La Source	Spectacle Textile
	Saint-Maur-des-Fossés	Lycée François Mansart	Objet

	Vincennes	Lycée Claude Nicolas Ledoux	Espace Événement
	Vitry-sur-Seine	Lycée Adolphe Chérioux	Espace Objet
Lille	Louvroil	Lycée Théophile Legrand	Objet
	Loos	Lycée Saint-Vincent de Paul	Graphisme
	Roubaix	Ecole supérieure d'arts appliqués et du textile	Animation Graphisme Espace Événement Objet Matériaux
	Saint-Omer	Lycée Saint-Denis	Espace
	Tourcoing	Lycée Sévigné	Mode
La Réunion	Saint-Pierre	Lycée Ambroise Vollard	Graphisme Mode
Versailles	Boulogne-Billancourt	Lycée Jacques Prévert	Numérique
	Colombes	Lycée Claude Garamont	Graphisme
	Courcouronnes	Lycée Georges Brassens	Événement
	Sartrouville	Lycée Jules Verne	Spectacle
	Sèvres	Lycée Jean-Pierre Vernant	Graphisme Matériaux
	Vauréal	Lycée Camille Claudel	Espace Objet

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 30 décembre 2019.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par délégation,
Le chef de service, adjoint de la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Brice Lannaud

Enseignements secondaire et supérieur

Classes préparatoires

Thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2021

NOR : ESRS2000014A

arrêté du 15-1-2020

MESRI - DGESIP A1-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 612-19 à D. 612-29 ; arrêté du 3-7-1995 modifié ; avis du CSE du 19-12-2019 et du Cneser du 6-1-2020

Article 1 - En vue de la session des concours 2021, la seconde partie du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, porte sur l'étude du thème suivant :

Protection et limites de l'exercice des libertés individuelles dans le cadre de l'activité économique .

Article 2 - L'arrêté du 28 janvier 2019 publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 9 du 28 février 2019, fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2020 est abrogé à l'issue de la session des concours 2020.

Article 3 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 janvier 2020

Pour la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et par délégation,
Pour le directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, et par délégation,
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Amaury Fléges

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nominations au conseil d'orientation relatif à l'attribution du label Qualité français langue étrangère

NOR : ESRS2000012A
arrêté du 10-10-2019
MESRI - DGESIP - DGRI B

Par arrêté du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministre de la culture, en date du 10 octobre 2019, sont nommés au conseil d'orientation prévu par le décret n° 2007-1831 du 24 décembre 2007 portant création du label Qualité français langue étrangère :

Au titre des personnalités qualifiées :

- le président du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) ;
- le directeur général de Campus France ;
- le président de la commission des titres d'ingénieurs (CTI) ;
- le directeur général d'Atout France ;
- le secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) ;
- le président de la fondation Alliance française ;
- le président de l'association des directeurs des centres universitaires d'études françaises pour étrangers (ADCUEFE) ;
- le président de groupement FLE ;
- le président du groupement professionnel Souffle ;
- le président du Rassemblement national des centres de langues de l'enseignement supérieur (Ranacles) ;
- Thierry Pelletier, chargé de mission nationale qualité, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ;
- Hannelore Guerrand, coordinatrice du département des langues - école d'ingénieurs EIGSI (La Rochelle), auditrice.

Mouvement du personnel

Nomination

Bureau des longitudes

NOR : ESRH2000013A
arrêté du 9-1-2020
MESRI - DGRH A2-1

Par arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 9 janvier 2020 :

- François Mignard, membre titulaire du Bureau des longitudes, est nommé président du Bureau des longitudes pour l'année 2020 ;
- Luc Blanchet, membre titulaire du Bureau des Longitudes, est nommé vice-président du Bureau des longitudes pour l'année 2020 ;
- Félicitas Arias, membre correspondant du Bureau des longitudes, est nommée secrétaire du Bureau des longitudes pour l'année 2020.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nantes au sein de l'université de Nantes

NOR : ESRS1900297A

arrêté du 23-1-2020

MENJ - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 23 janvier 2020, Mohammed Bernoussi, professeur des universités, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Nantes au sein de l'université de Nantes, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Corse au sein de l'université de Corse

NOR : ESRS1900305A

arrêté du 23-1-2020

MENJ - MESRI - DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 23 janvier 2020, Thierry Antoine-Santoni, maître de conférences, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Corse au sein de l'université de Corse, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Limoges au sein de l'université de Limoges

NOR : ESRS1900308A

arrêté du 23-1-2020

MENJ - MESRI -DGESIP A1-3

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en date du 23 janvier 2020, Marc Moyon, maître de conférences, est nommé en qualité de directeur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de l'académie de Limoges au sein de l'université de Limoges, pour une période de cinq ans.

Mouvement du personnel

Nominations

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI1935112D

décret du 6-1-2020 - J.O. du 8-1-2020

MENJ - MESRI - BGIG

Par décret du président de la République en date du 6 janvier 2020, sont intégrés dans le corps des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, dans le grade de 2e classe, à compter du 1er octobre 2019 :

- Olivier Engel, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe ;
- Patrick Guidet, attaché d'administration de l'État hors classe ;
- Fabien Oppermann, conservateur en chef du patrimoine.

Mouvement du personnel

Nominations

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

NOR : MENI1934737D

décret du 6-1-2020 - J.O. du 8-1-2020

MENJ - MESRI - BGIG

Par décret du président de la République en date du 6 janvier 2020, sont intégrés dans le corps des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche, dans le grade de 1re classe, à compter du 1er octobre 2019 :

- Édouard Leroy, administrateur civil hors classe ;
- Fabrice Lorente, professeur des universités de 2e classe ;
- monsieur Michel Quéré, directeur de recherche de 1re classe.